



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 MAI 2026

Date de transmission de la convocation 12 mai 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de mai le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 20 h, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
CARLIER Thierry	1 ^{er} adjoint et Maire délégué de Brunelles	X		
VEDIE BERLAND Edwige	2 ^{ème} adjointe	X		
ENEULT Hervé	3 ^{ème} adjoint et Maire délégué de Coudreceau	X		
VAUDRON Aline	4 ^{ème} adjointe	X		
BOTINEAU William	5 ^{ème} adjoint	X		
TRIVERIO Valérie	6 ^{ème} adjointe		X	
GAUTHIER Nicole	Conseillère Municipale	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
LEVIER Christophe	Conseiller Municipal		X	
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
SINEAU Thierry	Conseiller Municipal	X		
HAUDRY Valérie	Conseillère Municipale	X		
GOSNET Philippe	Conseiller Municipal	X		
GOUËLIBO Sophie	Conseillère Municipale	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
GUILLOMNEAU Julie	Conseillère Municipale	X		
CHERAMY Emilie	Conseillère Municipale	X		
REMARS Pauline	Conseillère Municipale	X		
CHARLES Barnabé	Conseiller Municipal	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Nicole GAUTHIER a été élue secrétaire de séance.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (Délibération n° 6-26/05/2026)

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs.

La nomination des membres de cette Commission, qui comprend, outre le Maire ou l'Adjoint Délégué qui en assure la présidence, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants dans les communes de plus de 2000 habitants. Ces commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, sur proposition du Conseil Municipal.

La liste retenue qui doit être présentée en partie double, comprend des contribuables,

- inscrits aux rôles des impôts locaux,
- à jour de leurs obligations fiscales,
- familiarisés avec les circonstances locales,
- possédant les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission et représentant équitablement les redevables des quatre taxes.

En conséquence, Monsieur le Maire présente à l'agrément du Conseil Municipal la présente liste de trente-deux contribuables sur lesquels portera le droit de nomination de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

- MEMBRES TITULAIRES

- MEMBRES SUPPLEANTS

1. Valérie TRIVERIO	1. Baptiste NORMAND
2. Anne-Marie GOUIN	2. Marc PASQUIER
3. Ginette FROGER	3. Noémie MEUNIER
4. Dominique FRANCHET	4. Philippe RUHLMANN
5. Julien SIMON	5. Claude TRECUL
6. Didier LETANG	6. Véronique GOSNET
7. Damien BELLIER	7. Marie-Claude FARGES
8. Jean-Louis COUDOUEL	8. Stéphane HAUDRY
9. Arnaud CHENEVIÈRE	9. Sylvie CHERON
10. David SCATTARELI	10. Michel PAYSAN
11. Jack DENIS	11. Ludovic VAUDRON
12. Jacqueline GAUTHIER	12. Claude HEULIN
13. Claude LEPROVOST	13. Hervé ENEAULT
14. Isabelle LE MENER	14. Jimmy JOLY
15. Thomas CIROU	15. Marie BARBAZ
16. Paul AUBRY	16. Francis VAUDRON

ARTICLE UNIQUE : Est adoptée la liste de 32 contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publiques choisira les seize commissaires qui siégeront à la Commission Communale des Impôts Directs.

La secrétaire,
Nicole GAUTHIER.



Le Maire, Stéphane COURPOTTE

